

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent neuvième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 30 MAI 2013

Procès-verbal de la trois cent neuvième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLAIS, Xavier Étudiant	X (arrive à 9 h 10)	
BOURET, Antonin Étudiant		X
DAOUDI, Jaouad Professeur – Département des sciences administratives	X (vidéoconf. Saint-Jérôme) (quitte à 11 h 55)	
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
DEVAULT, Annie Responsable des programmes de 2 ^e cycle en travail social	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DURAND, Janie Étudiante		X
GOODMAN, Shawn Étudiant		X
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LEDUC BROWNE, Paul Directeur – Département des sciences sociales	X (arrive à 9 h 33)	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Département de relations industrielles	X	
PHILION, Ruth Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
SINCLAIR, Francine Directrice – Département des sciences de l'éducation	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

MEMBRES :**PRÉSENT****ABSENT****OBSERVATEURS :**

CHARBONNEAU, Alain
Doyen de la formation continue
et des partenariats

X

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 01.

1.- Adoption de l'ordre du jour

À la demande d'un membre, il est convenu de déplacer le point 21, *Consultation pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche*, au point 3. Le titre du point 13 est quant à lui remplacé par *Création d'un cours préparant à l'examen menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne*.

Sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par madame Ruth Philion, les membres conviennent à l'unanimité retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent huitième (7 février 2013) réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Consultation pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
- 4.- Avis de la commission des études au recteur relatif à l'attribution de deux (2) doctorats *honoris causa* (2013)
- 5.- Émission de diplômes
- 6.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier, de deuxième et de troisième cycle
- 7.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 8.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional
- 9.- Projet d'extension du programme de maîtrise en biologie de l'UQAM
- 10.- Projet de création d'un programme de MBA en gestion appliquée
- 11.- Projet de création d'un programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat
- 12.- Projet de création d'un programme de certificat en gestion et évaluation immobilières
- 13.- Création d'un cours préparant à l'examen menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne
- 14.- Avis au conseil d'administration sur une modification de la condition d'admission relative à la présentation d'un portfolio pour les programmes en arts
- 15.- Modification de la condition d'admission au programme de baccalauréat en génie informatique
- 16.- Projet de modification du certificat en traduction professionnelle
- 17.- Projet de retrait du cours ENS6073 *Pédagogie de la formation à distance* des programmes de maîtrise en éducation

- 18.- Projet de modification du certificat en administration
- 19.- Projet de modification de la mineure en pratiques administratives
- 20.- Avis au conseil d'administration relativement à la suspension des admissions dans certains programmes
- 21.- Suivis au rapport du groupe de travail sur la prévention du plagiat – formation d'un comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat
- 22.- Dépôt de document
 - 22.1 Courriel - Suspension des admissions au programme 0528
 - 22.2 Agrément de la maîtrise en enseignement secondaire
- 23.- Période d'information et questions
- 24.- Prochaine réunion
- 25.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal de la trois cent huitième (7 février 2013) réunion**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent huitième (7 février 2013) réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent huitième réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement :

Point 3 (p. CE-5) : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 février 2013, a adopté la résolution concernant la modification de la base d'admission collégiale pour le certificat en informatique de gestion.

Point 8 (p.CE-7) : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait savoir que les documents de réponse relatifs au grade associé au profit « travail dirigé professionnel » du programme de maîtrise en études langagières ont été transmis au Comité des programmes universitaires (CPU) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST). L'Université est en attente de la décision du ministre.

3.- **Consultation pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche**

Messieurs Alain Charbonneau, Denis Dubé et André Manseau quittent la salle.

Sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Messieurs Alain Charbonneau, Denis Dubé et André Manseau sont invités à réintégrer la salle.

4.- Avis de la commission des études au recteur relatif à l'attribution de deux (2) doctorats *honoris causa* (2013)

Le recteur mentionne que les membres du comité de sélection pour l'attribution du doctorat *honoris causa*, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université, se sont rencontrés à deux reprises, soit le 22 octobre 2012 et le 20 février 2013 pour procéder à l'analyse des candidatures reçues et pour faire des recommandations.

Le comité avait sollicité au préalable des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire et des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Il a reçu et analysé onze (11) propositions de candidature au titre de docteur *honoris causa* pour l'année 2013. Le recteur a reçu la recommandation de retenir deux candidatures de la part du comité.

Les deux doctorats *honoris causa* doivent normalement être remis dans le cadre des cérémonies de collation des grades du samedi 2 novembre 2013 à Gatineau.

Le comité était composé des membres suivants : Jean Vaillancourt, recteur et président du comité, Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Chantal Saint-Pierre et Rokia Missaoui, professeures, Christiane Carle, membre du conseil d'administration, et Nathalie McSween, étudiante. Mireille Auger, attachée d'administration, agissait à titre de secrétaire du comité.

La commission des études est donc invitée à entériner ces recommandations que le recteur verra à transmettre par la suite au conseil d'administration.

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Il est convenu en séance d'imposer un embargo aux deux résolutions, et ce, jusqu'à la remise des distinctions.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2265 concernant un avis de la commission des études au recteur relatif à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* (2013).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2266 concernant un avis de la commission des études au recteur relatif à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* (2013).

5.- Émission de diplômes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2267 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

6.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier, de deuxième et de troisième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier, de deuxième et de troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2268 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier, de deuxième et de troisième cycle; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Phillion, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2269 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

8.- **Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes. Dans le cas de la maîtrise en développement régional, la commission des études de l'UQO est invitée à formuler une recommandation qui est acheminée à l'UQAR étant donné qu'il s'agit d'un programme offert par extension de cet établissement. Il est alors attendu que la commission des études de l'UQAR achemine une recommandation d'émission des diplômes à l'Université du Québec pour sanction par l'Assemblée des gouverneurs.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2270 concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional; laquelle est jointe en appendice.

9.- **Projet d'extension du programme de maîtrise en biologie de l'UQAM**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet d'extension du programme de maîtrise en biologie de l'UQAM.

Considérant l'avènement récent du Département des sciences naturelles et de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) de même que l'intérêt de l'UQO face au développement de nouveaux programmes d'enseignement en sciences naturelles, l'Université souhaite offrir, par le biais d'une extension, le programme de maîtrise en biologie de l'UQAM.

Le programme de maîtrise en biologie a pour objectif l'initiation à la recherche scientifique en préparant d'abord l'étudiant à la poursuite des études de troisième cycle. La formation offerte prépare également les personnes à accéder directement au marché de l'emploi. Au cours de ses études de maîtrise, l'étudiant est appelé à rédiger un mémoire de 33 crédits qui témoigne de son aptitude à la recherche.

Le développement de nouveaux programmes d'enseignement en sciences naturelles revêt une importance stratégique à la fois pour l'UQO et pour la région de l'Outaouais et s'inscrit en lien avec la *Planification académique Horizon 2014* de l'Université.

La sous-commission des études, lors de sa réunion du 2 octobre 2012, a formulé un avis favorable face au projet. Par la suite, des échanges entre l'UQO et l'UQAM ont permis l'élaboration d'un protocole d'entente pour convenir des modalités d'extension du programme.

Suite à une intervention d'un membre concernant les thématiques prévues dans la description du programme vis-à-vis l'expertise disponible à l'UQO, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que les thématiques de recherche qui pourront être couvertes par les étudiants devront recouvrir l'expertise des professeurs en place. Il précise que quatre professeurs sont actuellement en poste et que l'embauche de deux professeurs supplémentaires est prévue au cours des prochains mois. Il souligne que le profil des nouveaux professeurs qui sont en recrutement est orienté selon le plan de développement de l'ISFORT.

Il ajoute, au bénéfice d'un membre, que l'unique cours offert à Montréal ne nécessite pas d'y effectuer un séjour obligatoire. L'ensemble du programme sera offert dans les locaux de l'ISFORT à Ripon. Des membres indiquent qu'il conviendrait d'ajouter cette information aux documents publicitaires puisque le fait de pouvoir étudier à proximité d'un habitat naturel constitue une valeur ajoutée.

En réponse à la question d'un autre membre, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que les professeurs du Département des sciences naturelles participent déjà à l'encadrement de plusieurs étudiants qui sont inscrits à l'UQAM et qui réalisent leurs activités de recherche à Ripon. Selon le vice-recteur, cette situation témoigne du potentiel d'attraction qu'aurait la maîtrise en biologie offerte par le biais d'une extension. De plus, avec l'ajout de nouveaux professeurs, le nombre d'étudiants qui pourraient cheminer dans le programme à l'UQO devrait augmenter par rapport au nombre d'étudiants déjà présents à l'ISFORT.

Enfin, une préoccupation est évoquée quant au fait de développer des programmes en dehors de l'enceinte de l'Université. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il est à prévoir que l'expertise professorale du Département des sciences naturelles débordera éventuellement de la foresterie et permettra d'élargir les horizons et d'offrir des activités à Gatineau. Il indique qu'il est prévu, dans quelques années, qu'une formation de premier cycle en biologie soit mise sur pied à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2271 concernant le projet d'extension du programme de maîtrise en biologie de l'UQAM; laquelle est jointe en appendice.

10.- Projet de création d'un programme de MBA en gestion appliquée

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de création d'un programme de MBA en gestion appliquée.

À l'heure actuelle, l'UQO offre un MBA spécialisé en services financiers par extension de l'UQAM. L'UQAM a indiqué à l'UQO qu'elle souhaitait mettre fin à l'entente d'extension en lien avec des contraintes externes. Ce programme, tout comme le MBA-CMA, s'adresse à des candidats ayant une expérience en gestion d'au moins quatre ans et qui ont déjà une formation en gestion. Les besoins de formation des jeunes diplômés, ainsi que ceux des personnes œuvrant dans des secteurs relativement indépendants du monde des affaires demeurent peu desservis.

Le programme proposé aurait pour effet de rendre plus accessible une formation en gestion hautement prisée par la clientèle étudiante visée. Le programme s'adresse à deux groupes de candidats : les bacheliers ayant déjà une formation en sciences de la

gestion et les professionnels qui ont une expérience de la gestion et une formation de base dans une autre discipline.

Le MBA en gestion appliquée mettrait donc en commun deux groupes d'étudiants aux formations et aux expériences différenciées, chacun possédant des bases personnelles solides et complémentaires. Aux professionnels expérimentés non formés en gestion, le programme donnera l'occasion d'acquérir les connaissances classiques nécessaires à tout gestionnaire, tout en leur permettant d'évaluer les bases théoriques de leur propre expérience de travail. Quant aux jeunes bacheliers formés en gestion, ils sauront profiter de l'expérience de ces professionnels aguerris.

La sous-commission des études, lors de sa réunion du 27 février 2013, a formulé un avis favorable face au projet.

Au terme de la présentation du dossier par le doyen des études, un membre s'interroge sur l'orientation privilégiée par l'UQO quant à sa programmation puisqu'il juge incohérent que de nouveaux programmes soient créés au moment où d'autres sont susceptibles d'être suspendus. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que la planification du développement académique de l'Université est très fortement orientée par l'exercice de planification stratégique qui a notamment donné lieu à l'adoption de la planification du développement académique *Horizon 2014*, suite à une large consultation. Il précise par ailleurs que la décision de l'UQAM de mettre fin à l'extension du programme de MBA spécialisé en services financiers fait en sorte d'accélérer l'élaboration du projet.

Le recteur souligne que la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche quant à la suspension des admissions dans certains programmes s'explique par le faible taux de fréquentation de ceux-ci.

De nombreux commentaires et questionnements sont formulés. En outre, le fait que des étudiants puissent être admis sur la base de l'expérience à des programmes de deuxième cycle, en particulier dans un programme avec mémoire, préoccupe un membre. On explique que la disposition présente aux conditions d'admission découle du texte qu'on retrouve au Régime des études de cycles supérieurs. Cette disposition a été modifiée afin de mieux encadrer ce type d'admission. On convient toutefois qu'il s'agit d'une voie exceptionnelle d'admission et que la formulation des conditions d'admission devrait refléter cet état de fait.

Un membre se dit surpris de l'absence de préalables à tous les cours du programme à l'exception du cours *Atelier de recherche pratique en contexte de gestion*. Le doyen des études prend bonne note de cette remarque et discutera de cette question avec les promoteurs du projet.

Un membre s'interroge sur la façon dont le programme pourra répondre aux besoins de deux groupes d'étudiants aux formations et aux expériences différentes. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que cette particularité est mise de l'avant dans ce projet comme une originalité du programme qui mise sur l'apprentissage construit à partir du savoir théorique des uns et du savoir expérimental des autres.

Le doyen des études veillera également à s'assurer, auprès des promoteurs du programme, que le fonctionnement du programme au plan pédagogique soit précisé davantage dans le dossier. Il vérifiera de plus si d'autres programmes de MBA avec mémoire sont offerts au Québec. Enfin, il fera en sorte que les informations figurant à l'article 15.1.2 (page 76) du document de présentation du programme soient harmonisées à la modification des règles encadrant la composition des comités de programme adoptée par le conseil d'administration le 11 juin 2012.

En raison des nombreux éclaircissements à apporter, les membres conviennent de reporter l'adoption de ce point à une réunion ultérieure. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche signale que, suite à la réception de la décision de l'UQAM de mettre fin à l'extension du MBA spécialisé en services financiers, des

modalités ont été convenues pour permettre, sous certaines conditions, l'admission de nouveaux étudiants au trimestre d'automne 2013. Il indique qu'il conviendrait de revoir ce dossier rapidement afin d'éviter des retards qui pourraient se traduire par une interruption dans l'offre d'une formation en services financiers.

Un membre dit avoir apprécié que les documents faisant état des suivis de la sous-commission des études aient été joints au présent dossier et demande à ce que ce procédé soit appliqué aux dossiers présentés ultérieurement.

11.- Projet de création d'un programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de création d'un programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat.

L'apport de la petite et moyenne entreprise (PME) à l'économie canadienne et québécoise est considérable et les liens entre la vitalité de l'entrepreneuriat et la croissance économique des régions sont bien établis. Le développement du potentiel entrepreneurial des Québécois est donc dans la mire tant du gouvernement du Québec que dans celle des divers acteurs locaux. Or, les programmes d'enseignement en administration s'adressent essentiellement à la grande entreprise. Étant donné l'importance de la PME, il est pertinent et justifié de développer des programmes d'études et de recherche portant spécifiquement sur celle-ci.

Le programme proposé a pour objectif de former des entrepreneurs, de futurs entrepreneurs et des intervenants auprès de la PME. Axé vers la pratique de la stratégie, les enjeux actuels et les nouveaux outils de gestion disponibles aux PME, ce programme favorisera une formation bien ancrée dans l'environnement compétitif du XXI^e siècle. Il donnera en outre aux étudiants l'occasion de développer un projet spécifique pendant la durée de leur programme.

Le programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat intéressera diverses clientèles étudiantes, notamment les professionnels en emploi, les travailleurs autonomes et les diplômés de l'UQO, et il est construit de telle sorte qu'il constituera à la fois un cheminement autonome et une concentration au sein du futur MBA en gestion appliquée, pour les candidats intéressés à parfaire leurs connaissances dans la création et la gestion d'entreprises.

La sous-commission des études, lors de sa réunion du 5 décembre 2011, a formulé un avis favorable face au projet. Le Décanat des études a convenu par la suite de présenter à la commission des études le projet de création du programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat au même moment que le projet de création de MBA en gestion appliquée puisqu'il importe que l'ouverture des admissions aux deux programmes s'effectue en concomitance.

Puisque l'ouverture des admissions à ce programme s'effectue de pair avec celle du programme de MBA en gestion appliquée, dont l'adoption a été reportée, il est convenu en séance de reporter également l'adoption du présent projet de programme. Il est aussi convenu que ce dossier soit soumis à nouveau à la sous-commission des études, notamment afin que les descriptifs de cours soient bonifiés.

12.- Projet de création d'un programme de certificat en gestion et évaluation immobilières

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de création d'un programme de certificat en gestion et évaluation immobilières.

À la suite de difficultés rencontrées par les entreprises et organismes de l'Outaouais dans le recrutement et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée en immobilier, la Ville de Gatineau s'est unie à ses partenaires régionaux pour appuyer la création d'un programme de formation en évaluation et gestion immobilières en

Outaouais, et ce, tenant compte que seules l'Université Laval et l'UQAM offrent un tel programme au Québec.

L'évaluation immobilière est un champ de pratique réservé aux professionnels membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec. Dans la perspective d'en faciliter l'accréditation, le projet de programme a été développé par le module des sciences de l'administration, en tenant compte des recommandations de l'Ordre.

Lors de sa 85^e réunion ordinaire, la sous-commission des études a donné un avis favorable à la création d'un programme de certificat en gestion et évaluation immobilières. Toutefois, elle se dit inquiète du seuil de fréquentation fixé à 38 étudiants pour l'offre du programme. Dans cette perspective, elle recommande de revoir les modalités d'admission afin d'assurer à la fois sa pérennité et sa rentabilité financière.

Suite à l'intervention d'un membre, il est convenu en séance de préciser, au quatrième paragraphe de la page 12 du *Projet de programme*, que les étudiants étrangers contribuent à l'essor économique de la région, mais aussi à d'autres aspects de la réalité régionale. La dernière phrase sera ainsi modifiée : « (...) la venue de nouveaux étudiants, étrangers à la région, contribuera, **entre autres**, à son essor économique ». Le doyen des études explique que la durée de ce programme ainsi son accréditation par un ordre professionnel le rendrait probablement particulièrement attrayant pour certains nouveaux arrivants qui voudraient intégrer rapidement le marché du travail.

Un membre souhaite savoir si le programme sera offert même si le seuil des 30 admissions n'est pas atteint. Le doyen des études fait remarquer que le seuil de fréquentation fixé initialement à 38 a été abaissé à 30 suite à la préoccupation exprimée par la sous-commission des études, ce qui permet d'espérer qu'il sera atteint. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne quant à lui que les règles permettant d'autoriser l'offre de ce programme sur une base de cohortes ont été modifiées en ce qu'il sera possible de donner l'autorisation à ce programme plus tôt, soit le 15 juillet de l'année 2013 et le 15 juin des années subséquentes, si le seuil est atteint pour l'automne suivant. Toutefois, advenant que le nombre d'admissions prononcées à cette date n'est pas d'au moins 30, une nouvelle cohorte ne sera pas lancée à l'automne suivant. Il ajoute que l'esprit de cette règle est de permettre l'ajout d'autres étudiants après la date limite fixée pour la décision de démarrage en vue de dépasser le nombre fixé pour la moyenne d'étudiants par groupe au premier cycle.

Un membre exprime son inquiétude face à la création de ce programme. Bien qu'il le juge très pertinent pour la région, il estime que l'UQO ne détient pas les ressources professorales, financières et immobilières pour le dispenser. Il impliquerait un recrutement de ressources externes, en l'occurrence des personnes chargées de cours, et représenterait des coûts très élevés.

Le doyen des études affirme que plusieurs professeurs ont manifesté récemment un intérêt pour préparer les cours relatifs à ce programme et les dispenser, ce qui a bonifié la liste des ressources enseignantes. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique qu'étant donné que le programme a été construit pour répondre à une demande externe spécifique, le programme n'est pas fondé sur la base de l'expertise de professeurs de l'UQO. Il souligne toutefois l'embauche récente d'un professeur qui détient une expertise en lien avec ce projet.

Un membre demande si la Ville de Gatineau a offert de contribuer au financement de programme, ce à quoi le recteur répond par la négative et ajoute que la viabilité du programme devrait être assurée si le seuil de fréquentation est atteint.

Enfin, un membre se dit étonné de constater qu'une moyenne cumulative de seulement 2,0 sur 4,3, qu'il considère faible, constitue une des conditions d'admission. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche partage cet avis, mais mentionne que cette condition d'admission découle du Régime des études de premier cycle où un tel seuil est prévu pour l'admission au baccalauréat de candidats ayant déjà cumulé des crédits universitaires.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à la majorité (pour : 7 – contre : 4 – abstention : 2) d'adopter la résolution 309-CE-2272 concernant le projet de création d'un programme de certificat en gestion et évaluation immobilières; laquelle est jointe en appendice.

13.- Création d'un cours préparant à l'examen menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne

Le doyen des études soumet aux membres de la commission des études la création d'un cours de préparation à l'examen menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne.

En 2008, l'UQO a ouvert ses programmes de DESS et de maîtrise en sciences infirmières (soins de première ligne). Il importe de rappeler que le cumul de ces deux programmes permet aux étudiantes de prétendre au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPS-SPL). Toutefois, pour obtenir le titre, elles doivent aussi réussir l'examen de l'Ordre des infirmiers et des infirmières du Québec et être habilitées par le Collège des médecins du Québec.

Les quatre premières éditions de cet examen se sont déroulées en novembre 2009 et 2010, en avril 2010 et en février 2011. Au plan national, le taux d'échecs des candidates qui se présentaient pour la première fois à l'examen se présente comme suit :

- Novembre 2009 : un échec pour 13 candidates (taux d'échec de 8 %)
- Avril 2010 : un échec pour 7 candidates (taux d'échec de 14 %)
- Novembre 2010 : 12 échecs pour 31 candidates (taux d'échec de 39 %)
- Février 2011 : 4 échecs pour 11 candidates (taux d'échec de 36 %; 50 % pour l'UQO)

Afin de favoriser une plus grande réussite à l'examen, le comité de programme souhaite offrir une meilleure préparation à ses diplômées. Précisons que les candidates de l'UQO ont été unanimes à témoigner que la formation reçue les avait très bien préparées. Elles ne remettaient pas en question la formation, mais exprimaient le besoin d'une préparation spécifique à l'examen. De plus, les programmes de formation menant au titre IPS-SPL s'offrant en réseau à la grandeur de la province, la formation préparatoire à l'examen pourra intéresser les diplômées d'autres universités québécoises.

Lors de sa 84^e réunion ordinaire, la sous-commission des études a donné un avis favorable à la création d'un cours de préparation à l'examen menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2273 concernant la création d'un cours préparant à l'examen menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne; laquelle est jointe en appendice.

14.- Avis au conseil d'administration sur une modification de la condition d'admission relative à la présentation d'un portfolio pour les programmes en arts

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos d'un projet de modification de la condition d'admission pour les candidats admissibles sur la présentation d'un portfolio pour les programmes en arts.

Il existe actuellement deux libellés différents à propos de la présentation des portfolios. De plus, le nombre d'éléments demandés et les références à des liens externes expliquant la présentation rendent cette condition complexe et ambiguë.

Lors de sa réunion du 12 février 2013, le Conseil de l'École multidisciplinaire de l'image a adopté un libellé uniforme pour clarifier cette condition d'admission.

En réponse à la question d'un membre qui souhaite savoir pourquoi le nombre d'éléments du portfolio est réduit de 20 à 10, le doyen des études explique que peu de candidats ont créé un nombre aussi important d'œuvres et que cette exigence était trop élevée. Un portfolio contenant dix éléments constitue une exigence plus habituelle pour l'admission à des programmes universitaires en arts.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2274 concernant un avis au conseil d'administration sur une modification de la condition d'admission relative à la présentation d'un portfolio pour les programmes en arts; laquelle est jointe en appendice.

15.- Modification de la condition d'admission au programme de baccalauréat en génie informatique

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos d'une modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en génie informatique.

Le conseil de module de l'ingénierie a adopté une résolution ayant pour objet le changement de la condition en mathématiques. Afin d'uniformiser les conditions en mathématiques du baccalauréat en informatique et du baccalauréat en génie informatique, le module demande de remplacer le cours MAT0103 *Mathématiques générales* par le cours MAT1023 *Éléments de mathématiques pour l'informatique*.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2275 concernant une modification de la condition d'admission au programme de baccalauréat en génie informatique; laquelle est jointe en appendice.

16.- Projet de modification du certificat en traduction professionnelle

Le doyen des études soumet aux membres de la commission des études une modification au plan de formation du certificat en traduction professionnelle (4083).

L'an dernier, l'Université du Québec en Outaouais a approuvé la création d'une majeure et d'une mineure en traduction professionnelle. Lors de cette création, les cours TRA1233 *Initiation à la traduction littéraire* et TRA1243 *Traduction anglaise I* ont été ajoutés à la liste des cours optionnels de la mineure. La modification présentée par le conseil de module des lettres a pour but de rendre ces cours disponibles aux étudiants du certificat en traduction professionnelle.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2276 concernant le projet de modification du certificat en traduction professionnelle; laquelle est jointe en appendice.

17.- Projet de retrait du cours ENS6073 *Pédagogie de la formation à distance des programmes de maîtrise en éducation*

Le doyen des études soumet aux membres de la commission des études une modification à la maîtrise en éducation visant à retirer le cours ENS6073 *Pédagogie de la formation à distance* des programmes.

Lors de la dernière évaluation de la maîtrise en éducation, il avait été décidé de retirer le cours ENS6073 *Pédagogie de la formation à distance*, car ce cours optionnel n'a jamais été offert.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2277 concernant le projet de retrait du cours ENS6073 *Pédagogie de la formation à distance* des programmes de maîtrise en éducation; laquelle est jointe en appendice.

18.- Projet de modification du certificat en administration

Le doyen des études soumet aux membres de la commission des études un projet de modification du certificat en administration (4122).

Le certificat en administration ayant été modifié en mai 2012, concurremment au baccalauréat en administration, des modifications y sont apportées à nouveau afin d'optimiser le cheminement des étudiants, notamment par un ajustement mineur aux activités obligatoires (retrait du cours MNG1583 remplacé par le cours MNG1593) et l'ajout de dix cours optionnels du cheminement général, lesquels sont fréquemment mis à l'horaire au baccalauréat et seront de cette manière accessibles aux étudiants du certificat. Ces derniers qui souhaiteraient poursuivre au baccalauréat pourront choisir au moins cinq de ces cours, facilitant ainsi la poursuite de leurs études au-delà du certificat. Il en ira de même des modifications apportées aux options du programme au sein desquelles des activités ont été ajoutées : ces activités sont aussi fréquemment mises à l'horaire au baccalauréat, car étant toutes des activités du baccalauréat ou du certificat en droit de l'entreprise et du travail, elles auront l'avantage d'être accessibles aux étudiants du certificat.

Enfin, sont clairement distingués les cours optionnels (les options) qui sont offerts à Gatineau de ceux proposés à Saint-Jérôme, car certaines concentrations ne sont pas disponibles à Saint-Jérôme au baccalauréat et donc non accessibles aux étudiants de ce campus.

Après délibérations, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2278 concernant le projet de modification du certificat en administration; laquelle est jointe en appendice.

19.- Projet de modification de la mineure en pratiques administratives

Le doyen des études soumet aux membres de la commission des études un projet de modification de la mineure en pratiques administratives (8039).

Le baccalauréat en administration ayant été modifié en mai 2012, la majorité des activités qui se trouvaient dans la mineure en pratiques administratives ont été remplacées par de nouveaux cours, ce qui entraîne conséquemment la modification du programme. Cette modification a donné lieu à la révision de la structure ainsi que du plan de formation pour en arriver à une plus grande cohérence d'ensemble du programme. La modification proposée aura également l'avantage d'optimiser le cheminement des étudiants.

Un membre demande à ce que le libellé de la justification, à la première ligne de la page quatre du projet de modification présenté, soit modifié puisque sa forme actuelle laisse sous-entendre que cette formation n'était ni pertinente ni intéressante avant de procéder aux modifications.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2279 concernant le projet de modification de la mineure en pratiques administratives; laquelle est jointe en appendice.

20.- Avis au conseil d'administration relativement à la suspension des admissions dans certains programmes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que depuis quelques années, la moyenne d'étudiants par groupe-cours au deuxième cycle n'atteint pas la cible institutionnelle (fixée à 15). En grande partie, cette situation découle d'une diminution de la fréquentation des programmes de deuxième cycle en gestion de projet qui, compte tenu du poids relatif qu'ils représentaient auparavant et de la moyenne qui y était maintenue laquelle était et demeure supérieure à la cible institutionnelle, permettaient d'augmenter la moyenne générale et d'atteindre la cible pour l'ensemble de l'Université.

Pour redresser la moyenne d'étudiants au deuxième cycle, il y a peu de leviers sur lesquels l'Université peut intervenir, à moins d'une hausse importante de la fréquentation. En outre, au deuxième cycle, très peu d'activités sont offertes à plusieurs groupes à un même trimestre. Par exemple, au trimestre d'automne 2012, seules les activités suivantes étaient offertes à deux groupes sur le même site :

Gatineau

- MGP7111 : 17 et 21 inscrits
- MGP7112 : 25 et 18 inscrits
- MGP7121 : 24 et 16 inscrits
- MGP7122 : 18 et 10 inscrits
- MGP7130 : 23 et 20 inscrits

Saint-Jérôme

- MSI6001 : 16 et 16 inscrits

Au trimestre d'hiver 2013, un seul cours est offert en deux groupes soit :

Saint-Jérôme

- MSI6002 : 15 et 12 inscrits.

On constate que ces groupes ont déjà des tailles qui avoisinent la moyenne cible institutionnelle. De plus, il est généralement peu accepté, à l'UQO, d'offrir des cours à des groupes de plus de 30 étudiants au deuxième cycle.

Face à cette situation et compte tenu également de la situation financière précaire de l'Université, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a analysé les statistiques de fréquentation et la taille des activités à l'horaire afin d'identifier des programmes dont la fréquentation est faible et qui, par les cours qui doivent être mis à l'horaire, font en sorte de diminuer le potentiel d'atteindre la moyenne cible institutionnelle. Au deuxième cycle, trois programmes ont été identifiés. Il s'agit de programmes qui ne mènent pas à un grade universitaire et pour lesquels les nombres d'étudiants dans les cours mis à l'horaire sont les plus faibles de l'ensemble des programmes de deuxième cycle. Ainsi, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a sollicité l'avis des comités de programmes concernés au sujet de l'hypothèse de suspendre les admissions dans les programmes suivants :

Comité de programme de deuxième cycle en enseignement des langues aux adultes

- Programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes;

Comité de programmes de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives

- Programme court de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives;
- DESS en gestion des entreprises collectives.

La demande d'avis était accompagnée d'information sur la fréquentation du programme et des cours mis à l'horaire pour assurer le cheminement des étudiants.

Les avis des deux unités de gestion de programmes de cycles supérieurs qui ont été consultées sont présentés. Dans les deux cas, les comités de programme souhaitent que les admissions ne soient pas interrompues dans l'ensemble des programmes.

Par ailleurs, en procédant à cette revue des programmes, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a aussi identifié un programme de premier cycle :

Module des relations industrielles

- Certificat en politiques publiques du travail.

La fréquentation de ce programme s'avère extrêmement limitée. Bien que ce programme fasse l'objet d'une réflexion dans le cadre du processus d'évaluation des programmes de premier cycle au Module des relations industrielles, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a sollicité l'avis du conseil de module sur l'hypothèse de procéder dès l'automne 2013 à la suspension des admissions. L'avis du conseil de module est joint au dossier. Il s'agit d'un avis favorable.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a procédé à l'analyse des avis formulés par les comités de programmes et le conseil de module concernés. Dans les trois cas, une recommandation de procéder à la suspension des admissions est formulée à la commission des études. Les explications qui suivent permettent de contextualiser l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Programmes en gestion des entreprises collectives

Dans le cas des programmes en gestion des entreprises collectives, ces programmes sont récents, mais n'ont pas profité d'un effet de nouveauté pour accueillir les étudiants intéressés par ces formations. Au moment de créer les programmes, le dossier indiquait : « *Les résultats de l'étude d'opportunité suggèrent que le lancement du programme proposé est justifié puisque une clientèle "professionnelle" existe déjà; un effort pour faire connaître le secteur et les opportunités de carrière qu'il comporte aux finissants des programmes de baccalauréat scellerait son succès* ». Il semble malheureusement que cette clientèle « professionnelle » n'a pas été au rendez-vous et que l'attractivité du programme pour les finissants de premier cycle n'a pas pu être suscitée.

L'avis du comité de programme, tout en insistant sur la pertinence de la formation en lien avec les stratégies nationales et régionales, ne donne pas d'indications quant à un redressement de la situation en ce qui a trait à la fréquentation. Par ailleurs, l'utilisation de formules d'encadrement personnalisé suggérée par le comité de programme représente une solution mal adaptée à un fonctionnement normal. En effet, suivant les discussions portant sur ce mode d'enseignement en général, tenues avec les directions des départements, cette formule ne devrait être utilisée qu'à titre exceptionnel.

Programme en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes

Pour le programme court en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes, le comité de programme soutient que la situation est stable et fait reposer son avis essentiellement sur la qualité de la formation et le rayonnement occasionné par l'offre de ce programme pour l'ensemble de l'UQO. Le comité de programme ne laisse pas entendre que la situation pourrait se redresser sur le plan de la fréquentation. Au contraire, le comité de programme précise « Attendu le nombre d'inscriptions dans ledit programme, qui demeure stable ». Dans l'argumentaire produit par la responsable du programme, on peut lire que « Généralement, le nombre d'inscrits dans les cours est satisfaisant ». Cette affirmation est surprenante dans un contexte où le nombre moyen d'inscrits au présent trimestre dans les deux cours à l'horaire n'est que de 4,5 étudiants. On peut toutefois penser que cette affirmation est en lien avec une affirmation erronée formulée dans l'argumentaire à l'effet que « sur les plans statistique et financier, il revient au même d'offrir un cours de 3 crédits à 15 étudiants ou d'offrir un cours de 1 crédit à 5 étudiants que d'offrir un cours de trois crédits à 15 étudiants. »

Programme en politiques publiques du travail

Dans le cas du programme de certificat en politiques publiques du travail, l'avis du conseil de module est favorable à la suspension des admissions. Il importe de préciser que la réflexion en cours au module, dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes, pourrait permettre de revoir ce plan de formation. En outre, il pourrait

s'avérer intéressant de revoir si cette formation pourrait être réorientée afin d'être conçue comme une voie de spécialisation pour des professionnels œuvrant auprès d'autorités gouvernementales. Cela devrait possiblement susciter une réflexion sur le cycle d'études le plus approprié pour répondre à ce besoin.

Suite à la présentation de la situation par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, un membre indique qu'il trouve très curieux, dans le contexte actuel de compressions budgétaires, que l'UQO soit contrainte de suspendre ces programmes. Il est d'avis que la suspension des admissions aux trois programmes ciblés ne représente qu'une économie d'argent négligeable et déplore qu'une analyse stratégique traçant un portrait d'ensemble de tous les programmes n'ait pas été présentée. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que des données présentant l'évolution de la taille moyenne des groupes pour l'ensemble des unités ont été fournies. Il ajoute que les programmes visés ne conduisent pas à un grade universitaire. Il souligne, qu'à son avis, l'arrêt des admissions dans des programmes menant à un grade aurait une incidence plus significative pour l'Université. Il explique que l'Université dispose de moyens limités pour intervenir sur la moyenne d'étudiants par groupe-cours et que la suspension de programmes peu fréquentés constitue l'un d'eux.

Plusieurs commentaires sont par la suite émis pour chacun des trois programmes.

Programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes

Il est notamment mentionné, par un membre, qu'une diminution de la fréquentation a affecté indistinctement les différents programmes de l'UQO cette année, dont celui-ci, et qu'il est plausible que dans un avenir rapproché, un renversement de situation s'opère. Il est selon lui prématuré de suspendre les admissions à ce programme.

Un autre membre pense que le projet de refonte de la Loi 101 (projet de loi no 14), s'il était adopté, créerait probablement un besoin supplémentaire pour des cours de francisation, besoin que l'UQO pourrait possiblement combler en partie grâce à ce programme, et estime que de telles considérations auraient dû être prises en considération.

Un membre souligne la possibilité d'un partenariat avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) évoquée par la responsable des programmes de deuxième cycle en enseignement des langues aux adultes. Il se demande si un tel partenariat pourrait constituer une avenue pour éviter la suspension des admissions.

Dans l'optique où le partenariat avec le CIC s'avérerait possible, un membre suggère de conditionner l'ouverture des admissions selon l'atteinte d'un nombre minimal d'inscriptions.

Un commentaire est également émis selon lequel un délai de deux ans pourrait être alloué aux unités dont certains programmes sont peu fréquentés afin qu'ils puissent en mousser le recrutement et tenter de redresser la situation. La suspension des admissions pourrait être envisagée après ce délai seulement.

Suite à la question d'un membre, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que l'Université ne peut fermer de programmes auxquels des étudiants sont inscrits et confirme que tous les étudiants inscrits à un programme dont les admissions seraient suspendues pourraient poursuivre leur parcours académique jusqu'au terme de leur programme.

Un membre s'inquiète du message que projette la suspension d'admissions. Selon lui, cela enlève de la valeur aux programmes et pourrait mener à la mort de ceux-ci.

À un membre qui manifeste le désir de connaître les répercussions financières de ces décisions, notamment sur les économies qu'elles permettront de réaliser, le vice-

recteur à l'enseignement et à la recherche indique que, dans la perspective du mandat de la commission des études, il convient de focaliser davantage sur les conditions permettant de viser les cibles institutionnelles exprimées en nombre d'étudiants par groupe-cours. Selon le vice-recteur, un débat de nature financière conduirait à des dérives dangereuses où le nombre d'étudiants requis pourrait varier en fonction de normes de financement gouvernementales. Il recommande que la commission des études évite une telle approche en considérant les programmes sans égard à leur mode de financement.

Programme de certificat en politiques publiques du travail

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique, au bénéfice d'un membre, que le deuxième dispositif de la résolution a pour objectif d'inviter les professeurs concernés à revoir la façon dont l'UQO peut répondre à des besoins dans ce domaine ce qui pourrait inclure une formation à offrir au deuxième cycle plutôt qu'au premier cycle.

Programmes de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives

Des membres jugent que la décision de suspendre les admissions à ces programmes est prématurée. Ils sont d'avis que ces programmes sont stratégiques pour l'Université, qu'ils s'inscrivent dans la mission de l'Université du Québec et que leur pertinence sociale est établie. Ils ajoutent qu'il est pour le moins paradoxal qu'une résolution recommandant l'offre d'une maîtrise en biologie ait été présentée, un programme visant des cohortes de tailles similaires à celles des présents programmes. Ils considèrent également que d'autres avenues pourraient être envisagées, notamment un partenariat avec d'autres départements.

La suspension des admissions représente, selon un membre, l'occasion d'examiner la situation et de se repositionner si cela s'avère nécessaire. On cite l'exemple de la suspension temporaire des admissions au baccalauréat en informatique par d'autres universités du réseau de l'Université du Québec. Les admissions ont été réactivées à ce programme qui accueille désormais un nombre intéressant d'étudiants.

Un membre souligne le fait que les programmes existent depuis seulement deux ans et que la dernière année doit être considérée comme atypique. Il considère que cette période est très courte pour apprécier convenablement la fréquentation que pourraient avoir ces programmes. Les données ne lui semblent pas statistiquement significatives. Selon lui, il serait préférable de donner plus de temps à ces programmes dont la pertinence n'est pas remise en question.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres rejettent à la majorité (pour : 4 – contre : 6 – abstention : 2) la résolution 309-CE-2280 concernant un avis au conseil d'administration relativement à la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes; laquelle est jointe en appendice. Deux membres se sont abstenus de voter, invoquant un manque d'information.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2281 concernant un avis au conseil d'administration relativement à la suspension des admissions au certificat en politiques publiques du travail; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres rejettent à la majorité (pour : 3 – contre : 8 – abstention : 1) la résolution 309-CE-2282 concernant un avis au conseil d'administration relativement à la suspension des admissions aux programmes de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives; laquelle est jointe en appendice. Un membre s'est abstenu, invoquant un manque d'information.

21.- Suivis au rapport du groupe de travail sur la prévention du plagiat – formation d’un comité sur l’intégrité dans les études et la prévention du plagiat

Le doyen des études soumet aux membres de la commission des études un projet visant à donner suite aux travaux menés par le groupe de travail sur la prévention du plagiat qui a déposé son rapport final le 7 novembre 2012. Ce rapport comprend 23 recommandations et suggère la mise en place d’un comité institutionnel qui aurait, entre autres, à mettre en œuvre les recommandations retenues. Ces recommandations visent à réduire, dans un esprit de prévention, les cas de plagiat et de fraude à l’UQO.

Le rapport du groupe de travail a fait l’objet de discussions préliminaires lors de son dépôt auprès de la commission des études lors de sa réunion du 29 novembre 2012. Ces discussions, tout comme les réactions des membres de la communauté universitaire, laissent clairement entendre que l’enjeu de la prévention du plagiat est considéré comme ayant une grande importance. En conséquence, afin de faire en sorte que l’Université puisse se donner les moyens de mettre en place des stratégies efficaces de prévention, il est suggéré d’opter pour une démarche qui passerait par la mise en place d’un comité institutionnel orienté vers la prévention du plagiat, et ce, tel que recommandé par le groupe de travail.

La démarche proposée est la suivante :

- Mars 2013 : acceptation, par la commission des études, du principe de la formation d’un comité sur l’intégrité dans les études et la prévention du plagiat;
- Avril 2013 : Nomination, par la commission des études, des membres du comité et précision du mandat;
- Automne 2013 : proposition d’un cadre institutionnel (pouvant prendre la forme d’une politique) en matière d’intégrité dans les études et de prévention du plagiat;
- En parallèle et en permanence, travaux du comité en vue de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail suite aux consultations requises.

Le comité serait composé des personnes suivantes :

- le doyen des études, président;
- deux professeurs;
- une personne chargée de cours;
- un étudiant;
- la conseillère pédagogique rattachée au Décanat de la gestion académique;
- un cadre du vice-rectorat à l’enseignement et à la recherche désigné par le vice-recteur à l’enseignement et à la recherche.

Lorsque cela serait requis, le comité serait accompagné de l’adjointe au secrétaire général et conseillère juridique qui agirait à titre de personne-ressource. De plus, le comité serait soutenu dans ses activités par un coordonnateur, désigné par le doyen des études parmi les employés professionnels du Décanat des études.

Lors de la nomination des membres du comité, la commission des études pourrait chercher à faire en sorte qu’il y ait une représentation de personnes aptes à apporter une expertise touchant les défis aux différents cycles d’études, dans les différents secteurs d’intervention de l’UQO. De plus, la commission des études pourrait veiller à ce que des personnes provenant à la fois de Gatineau et de Saint-Jérôme soient présentes au sein du comité.

Il serait souhaitable que les personnes qui seront membres de ce comité ne soient pas également membres du comité de discipline (outre le doyen des études qui serait membre d’office des deux comités). En effet, ces deux comités auront un rôle distinct et complémentaire. Chaque comité devrait assumer son rôle de façon autonome selon les mandats officiels qui leur sont confiés.

Outre la mise en œuvre progressive des recommandations du groupe de travail suite aux consultations requises, le comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat aura aussi la tâche de procéder à la révision du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*, et ce, en collaboration avec le comité de discipline. Il pourrait aussi se pencher sur toute autre politique ou tout règlement institutionnel pouvant influencer sur les questions touchant le plagiat et la fraude. Il pourrait jouer un rôle-conseil auprès du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, du Décanat des études ainsi que du Décanat de la gestion académique. Chaque année, le comité rendrait compte de ses activités auprès de la commission des études.

Des membres sont d'avis que les deux membres siégeant à ce comité à titre de professeur devraient être nommés par l'Assemblée générale des professeurs, par l'intermédiaire du Syndicat, qui est, selon eux, plus à même de déterminer quels sont les professeurs qui détiennent la meilleure expertise pour y siéger. Ces membres rappellent que ce mode de désignation est celui qui est utilisé pour les chargés de cours et pour les étudiants et ne voient aucunement ce qui empêcherait d'y avoir recours pour ce comité.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que le mode de désignation qui est suggéré est identique à ce qui est utilisé pour les autres comités formés par la commission des études. En outre, c'est le mode de désignation utilisé pour les membres du Comité de discipline. Il considère que la commission des études, sur la base des candidatures qui seraient reçues, sera en mesure de faire les bons choix. Le recteur ajoute que la désignation par l'Assemblée générale des professeurs alourdirait le processus. Il mentionne par ailleurs que le processus actuel permet à tous de s'exprimer et que les professeurs intéressés à y siéger pourront soumettre leur candidature suite à l'appel qui sera lancé par le secrétaire général. Ce dernier précise que les professeurs sont sollicités par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des professeurs seulement dans le cas de nominations aux instances statutaires que sont la commission des études et le conseil d'administration.

Enfin, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que le cadre institutionnel prévu pour l'automne 2013 pourrait suggérer une configuration du modèle final de désignation. Suite à l'intervention d'un membre, le recteur souligne que les candidatures soumises collectivement par les professeurs pourraient également être recevables par la commission des études aux fins de la nomination des membres de ce comité par la commission des études.

Un membre indique que le comité exécutif de l'Assemblée générale des étudiantes et étudiants de l'UQO a pu bénéficier de la présentation du rapport par monsieur André Régimbald et en fut très satisfait. Il indique que le dossier sera présenté au Conseil central des étudiants.

Après délibérations, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CE-2283 concernant des suivis au rapport du groupe de travail sur la prévention du plagiat – formation d'un comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat; laquelle est jointe en appendice.

22.- Dépôt de document

22.1 Courriel – Suspension des admissions au programme 0528

22.2 Agrément de la maîtrise en enseignement secondaire

23.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que les processus de désignation des postes de direction de module, de direction de département et de responsable de programmes de cycles supérieurs sont en cours. Il indique que, dans certains cas, aucune candidature n'a été reçue.

24.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 25 avril 2013 à 9 heures.

25.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 13 h 25.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice